



# Les Forages domestiques

Outil de déclaration en ligne



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTHENTIFICATION DES COMMUNES

Je soussigné(e)....., maire de la commune de ..... déclare vouloir accéder à l'outil de saisie en ligne des déclarations en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau, conformément aux dispositions de l'article R.2224-22-2 du code général des collectivités territoriales.

### Eléments constitutifs de la demande

**Nom de la Commune :** .....

**Numéro INSEE de la commune :** .....

**Département de la commune :** ..... **Numéro :** .....

**Adresse de la mairie :** .....

**Nom de la personne à contacter :** .....

**Service :** .....

**Téléphone :** .....

**Adresse mail (champ obligatoire) :** .....

**En cas de remplacement d'une personne ayant déjà un compte qu'il faut supprimer :**

**Nom de la personne :** .....

**Adresse mail :** .....

**Important :** l'adresse mail servira à communiquer à la personne en charge des saisies en ligne des déclarations le mot de passe qui permettra l'accès au site internet.

Je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas communiquer à des personnes non autorisées les informations permettant l'accès à l'outil de saisie en ligne des déclarations en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau.

**Fait à .....** le ...../...../.....

**Signature et cachet de la mairie**

### Envoi du formulaire de demande d'authentification des communes :

Le formulaire doit être envoyé par courrier à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) ou au service en charge de la police de l'eau de votre département (adressé au Service Environnement). La DDT(M) se chargera de l'authentification de la demande et transmettra ce document au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM – Service des Systèmes et Technologies de l'Information, 3 avenue Claude Guillemin BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2 ou par mail :foragesdomestiques@brgm.fr) qui est en charge de la gestion de l'outil de saisie en ligne des déclarations en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau. Pour les DOM, la demande doit être adressée à la DEAL du département.

**Visa de la DDT(M)/DEAL (date de réception de la demande et cachet) :** le ...../...../.....